

## 1. DOCUMENTS COMMUNS

- Justificatif de séjour régulier :**
  - carte de séjour en cours de validité.
- Justificatif d'état civil :**
  - une copie intégrale d'acte de naissance (sauf si le demandeur est déjà titulaire d'une carte de séjour) comportant les mentions les plus récentes ;
- Justificatif de nationalité :**
  - passeport (pages relatives à l'état civil, ) ;
  - à défaut autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc.)
- Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :**
  - facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou : bail de location de moins de 6 mois ou quittance de loyer (si locataire) ; ou taxe d'habitation ;
  - si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
  - en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et justificatif de son domicile si l'adresse de sa CNI ou de sa carte de séjour n'est plus à jour.
- 3 photographies d'identité** récentes (format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005) (pas de copie).
- Déclaration sur l'honneur** selon laquelle l'étranger ne vit pas en France en état de polygamie (si le demandeur est marié et ressortissant d'un État autorisant la polygamie).
- Justificatif d'acquittement de la taxe sur le titre de séjour et du droit de timbre** à remettre au moment de la remise du titre (sauf étranger victime de la traite des êtres humains, ou de proxénétisme, ou de violences conjugales bénéficiant d'une ordonnance de protection).

## 2. DOCUMENTS SPÉCIFIQUES AU TITRE SOLLICITÉ

## 2.3. Liens personnels et familiaux (art. L. 313-11 7° du CESEDA)

code Agdref : 9808

- Justificatifs récent du maintien des liens matrimoniaux en France** depuis la délivrance du titre de séjour précédent :
  - extrait d'acte de mariage, copie du PACS et attestation de non dissolution de moins de 3 mois etc. ;
- Justificatifs récents de l'entretien de relations certaines et continues avec les membres de la famille installée en France :** enfants, conjoint, concubin ou partenaire pacsé.
- Justificatifs sur les conditions d'existence du demandeur** (revenus, salaires, relevés bancaires...).
- Justificatifs de son insertion dans la société française** (attestations de cercles amicaux, adhésion à des associations, activité bénévole, participation aux activités scolaires des enfants, etc.) au cours de l'année précédente.